



LES COLLECTIFS DE JARDINS DES PAYS EX SOCIALISTES D'EUROPE

Louiza BOUKHARAEVA¹, Marcel MARLOIE²

Note à inclure :

Cet article est réalisé dans le cadre des travaux du Réseau international « Développement durable des villes : le rapport entre l'urbain et la nature ». Il est rédigé :

1/ sur la base des résultats d'une recherche conduite en Russie et en France sur le thème « L'utilisation des sols urbains et périurbains pour le développement durable des villes »³. Elle a été réalisée d'octobre 2009 à septembre 2012 grâce à un financement du programme GESSOL du Ministère français de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer / MEEDDEM;

2/ en utilisant les premiers résultats d'une recherche conduite sur les pays de l'Union européenne, intitulée « Relationship between City-Dwellers and Soils: How to use Urban and Periurban Soils to face the Urban Challenge? ». Cette recherche fait l'objet d'une convention avec le SNOWMAN NETWORK⁴ et est réalisée à l'UMR 7206 (2013 - 2016).

Résumé. Le modèle des collectifs de jardins permet de compléter l'habitat en immeubles par l'accès à une parcelle de terrain pouvant être utilisée selon les besoins, les désirs et les possibilités des ménages urbains. Il offre en ce sens une alternative au modèle pavillonnaire. Peu développé en Europe de l'Ouest en comparaison avec la Russie, il joue un rôle qualitativement important dans presque toutes les sociétés d'Europe du Centre et de l'Est. Accusé par les partis communistes d'être une manifestation d'un mode de vie « petit bourgeois », il a progressivement été perçu positivement et encouragé par les Etats de ces pays. La fin du communisme et la libéralisation n'ont pas entraîné sa destruction. Ce secteur mérite d'être mieux connu et intégré par les actuelles politiques publiques.

Mots-clés: Agriculture urbaine – Pays ex-socialistes – Jardinage – Développement durable – Intégration européenne

1. Introduction. La nécessité d'une alternative plus écologique et plus égalitaire au modèle pavillonnaire

La lutte contre l'étalement urbain est l'objet d'un large consensus dans les institutions internationales⁵. Cet étalement contribue au réchauffement climatique, à la destruction des

¹ Urban Soils Project Director. CNRS - Muséum national d'Histoire naturelle-UMR 7206: Eco anthropologie ethnobiologie 57 rue Cuvier CP 135 –

75231 Paris Cedex 5. Mail : louiza.boukharaeva@mnhn.fr Tél. + 33 (0)6 28 69 20 77

² Urban Soils Project Manager. CNRS - Muséum national d'Histoire naturelle – UMR 7206. Mail : marcel.marloie@live.fr Tél. + 33 (0)6 78 76 26 93

³<http://www.gessol.fr/content/l-utilisation-des-sols-urbains-et-periurbains-pour-le-developpement-durable-des-villes>

⁴ SNOWMAN NETWORK - Knowledge for sustainable soils.

⁵ United Nations Environment Program. Global Environment Outlook, cf. notamment pp. 256-260.

sols fertiles, à la réduction de la biodiversité, aux pollutions. L'une de ses composantes est le *modèle pavillonnaire*, c'est-à-dire la maison individuelle avec un jardin sur le devant et un espace de terre sur les côtés et à l'arrière. L'exemple typique de ce modèle est la ville de Los Angeles aux Etats-Unis. Il est également très répandu en Europe de l'Ouest, et présente un attrait certain dans les anciens pays communistes où l'habitat en immeubles collectifs avait été privilégié.

Mais en dépit des condamnations et des politiques mises en œuvre pour empêcher son extension, ce modèle pavillonnaire reste très attractif. En France, il est préféré par les 4/5ème des citadins (Raymond H et al) et continue de s'étendre car il satisfait de multiples besoins. Il répond à une demande d'environnement naturel, d'accès aux diverses fonctions des sols et des plantes ; il permet de maîtriser la distance à l'autre, d'être « entre soi », préservé de confrontations trop abruptes avec l'altérité.

Aussi, le discours volontariste condamnant ce modèle pavillonnaire doit proposer une alternative qui satisfasse les besoins qui expliquent l'attrait dont il est l'objet. Or, la proposition actuelle de « construire la ville sur la ville » conduit à renforcer l'habitat en immeubles collectifs sans proposer des modes d'accès aux sols et aux autres éléments de la nature qui soient à la dimension des besoins.

Le modèle des collectifs de jardins présente donc un intérêt universel en ce sens qu'il offre une alternative à ce modèle pavillonnaire. Il permet de compléter l'habitat en immeubles collectifs par l'accès à une parcelle de terrain pouvant être utilisée selon les besoins, les désirs et les possibilités des ménages urbains. Correctement utilisé, il génère moins de pollutions, limite la destruction des sols et permet d'en améliorer la qualité, contribue à la résilience des sociétés urbaines face aux stress, à la pauvreté et aux crises alimentaires. Il est par ailleurs accessible à toutes les catégories sociales alors que la majorité des populations à bas et à moyen revenu ne peut pas accéder à une maison individuelle avec jardin. C'est un espace géré collectivement, divisé en parcelles individuelles. Les familles en disposent selon des régimes juridiques qui varient depuis la mise à disposition temporaire et conditionnelle jusqu'à la pleine et entière propriété.

Ce modèle existe de manière embryonnaire en Europe de l'Ouest avec l'héritage des anciens jardins ouvriers qualifiés selon les pays de jardins familiaux, *allotment gardens*, *allotment vegetable gardens*, *leisure gardens*, *ornamental gardens*. Mais il concerne généralement moins de 2% des populations urbaines. Les parcelles sont souvent de petite dimension, moins de 200 m². Du fait de l'interdiction d'y construire une maisonnette pour y passer les nuits, leurs fonctions sont très limitées. Dans les pays germaniques et scandinaves, cette possibilité permet de développer leurs fonctions de villégiature. Ce modèle y concerne une proportion des populations urbaines sensiblement supérieure notamment en Allemagne où elle se situe entre 3 et 4%. Mais c'est dans les pays d'Europe du Centre et de l'Est, notamment en Russie, qu'il est le plus développé.

2. L'accès à une parcelle de terrain en complément de l'habitat en immeubles collectifs : l'expérience de la Russie⁶

La Fédération de Russie est le pays du monde où le jardinage des urbains est le plus répandu. Quatre catégories de parcelles de terrains sont mentionnées par l'appareil statistique : les jardins, les datchas, les potagers et les parcelles destinées à la construction d'habitations individuelles. Au total, ces quatre catégories comptent plus de 24 millions de parcelles qui

⁶ Cf. Louiza Boukharaeva et Marcel Marloie. *Family Urban Agriculture in Russia : Lessons and prospects*. Springer. Coll. Urban Agriculture. A paraître, 2014.

occupent plus de deux millions d'hectares. Entre 65 et 70 millions de personnes sont impliquées dans le jardinage urbain⁷, soit entre la moitié et les deux tiers de la population urbaine estimée à 105 450 000 de personnes en 2013.

Près de la moitié des parcelles sont situées dans environ 80 000 collectifs parmi lesquels plus de 70 000 collectifs de jardins, 5 500 collectifs de potagers et 1 100 collectifs de datchas. L'Union des jardiniers de Russie estime qu'elle représente environ dix millions de familles des jardiniers de ces collectifs, soit environ 27 millions de personnes.

La plupart des citoyens qui accèdent à une parcelle de terre en utilisent une partie pour les productions potagères et fruitières. Mais ce sont essentiellement des espaces multifonctionnels répondant à des besoins multiples de la personne et des familles. La maisonnette où il est possible de passer les nuits est une composante importante de cette multifonctionnalité. Selon les estimations, plus de 40% des citoyens en disposent.

3. Les ex pays communistes au sein de l'Union européenne

Le secteur des collectifs de jardins et potagers est très inégalement connu dans les pays ex communistes faisant aujourd'hui partie de l'Union européenne. L'un des objectifs de la recherche en cours est de collecter systématiquement les informations permettant d'en obtenir une représentation, de comprendre son histoire récente et les évolutions en cours. Les informations collectées à la présente étape de la recherche permettent d'identifier quelques-unes de ses caractéristiques.

► Une réalité hétérogène

Parmi les vingt-huit Etats qui composent actuellement l'Union européenne, trois faisaient partie de l'Union soviétique. Ce sont l'Estonie, la Lettonie et Lituanie qui comptent au total un peu moins de sept millions d'habitants dont environ 4,6 millions de citoyens. Cet ensemble de pays était régi selon les mêmes lois que la Russie. La politique concernant les collectifs de jardins s'y est partout référée aux mêmes normes. Selon les témoignages recueillis à ce jour, la proportion des populations urbaines accédant à une parcelle au sein d'un collectif fut assez proche de celle observée en Russie.

Huit pays membres de l'actuelle Union européenne ont par ailleurs connu des régimes communistes. Il s'agit de cinq pays d'Europe centrale (Hongrie, Pologne, Tchéquie, Slovaquie et Slovénie), de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie. Il faut y ajouter l'ex République démocratique allemande réunifiée à l'autre partie de l'Allemagne le 3 octobre 1990. Au total, cet ensemble de pays compte aujourd'hui autour de 116 millions d'habitants dont environ 74 millions de citoyens. Il n'était pas régi selon les mêmes lois que l'Union soviétique. On y trouve de ce fait une plus grande diversité de situations.

La Pologne est le pays d'Europe centrale pour lequel il existe le plus d'informations du fait de l'ancienneté et de l'importance de ce secteur, ainsi que de l'intense activité de la « Polish Association of Gardeners (PZD) » depuis sa création en 1981. La presque totalité des collectifs est la propriété des municipalités. Il est permis de passer la nuit dans les maisonnettes. C'est certainement le pays de l'Union européenne dans lequel les collectifs de jardins urbains sont les plus nombreux en proportion de la population : plus de 10% des

⁷ Si l'on retient le coefficient de 2,7 personnes par ménage (recensement de 2002), ce sont plus de 65 millions d'urbains russes qui accèdent à ces espaces. Si l'on ajoute d'autres formes non répertoriées tels que les lopins en zones urbaines et périurbaines (environ 2 millions) il est probable que l'estimation s'élève à près de 70 millions de personnes. Mais ce chiffre est surévalué car le nombre de jardiniers est inférieur au nombre de parcelles du fait que certains en possèdent plusieurs.

citadins ont accès à une parcelle. On compte au total 4 960 collectifs de jardins incluant environ 960 000 parcelles d'une moyenne de 350 m² (de 300 à plus 500 m²) et couvrant une superficie de 43 518 hectares. Toutes les parcelles sont raccordées à l'eau potable et la plupart à l'électricité.

Le développement des collectifs de jardins fut aussi très important en *Hongrie*. Yves Luginbühl indique que la superficie totale des jardins se situe entre 190 000 et 200 000 hectares. Dans la ville de Miskolc, il y aurait 40 000 lots de jardins pour 180 000 habitants soit à peu près un lot par famille. Selon Melinda Molnar, les collectifs de jardins n'étaient pas divisibles en lots de moins de 719 m² dans un premier temps et de moins de 800 m² dans un second temps. Il s'agit donc de parcelles de taille plus importante qu'en Pologne et que la moyenne des parcelles de Russie. Les usagers de ces jardins pouvaient construire un abri à outils ou une remise à fruits de 12 m² de plancher. La majorité a construit une maisonnette de week-end. Selon les estimations, environ 80% des parcelles actuelles ont été établies au cours de la période 1960-1980.

Selon les données publiées par l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux, la *Slovaquie* compte aujourd'hui environ 88 000 parcelles de 250 à 400 m² pour 1800 collectifs et une superficie de 5 700 hectares. Ces parcelles sont utilisées comme potagers, vergers, lieux de détente et de repos. La construction de maisonnettes est autorisée. Elles ne doivent pas dépasser 40 m² au sol. Il n'y a pas de limitation en ce qui concerne leur hauteur. Il est autorisé de dormir la nuit dans ces maisonnettes. En 1997 une nouvelle loi (n° 64/1997) permet aux jardiniers des collectifs d'acquérir leur parcelle en tant que propriété privée.

En *Bulgarie*, une étude portant sur la ville de Sofia indique que, dans la période 1970 à 1985, des terres agricoles appartenant à l'Etat ont été remises à des familles à des fins de loisirs et d'auto-provisionnement en fruits et légumes. Elles étaient attribuées à titre temporaire. L'étude souligne que ces parcelles ont contribué à surmonter les deux graves crises alimentaires des années 1990/1991 et 1996/1997. En 1997, environ 28% des ménages à Sofia auraient tiré un revenu de cette activité. La construction de maisonnettes pour un usage saisonnier fut autorisée dans une partie de ces collectifs. Leur taille était limitée à 35 m². Comme dans les autres pays, les jardiniers ont souvent transgressé les règles limitant les constructions et leurs usages pour transformer ces espaces en lieux de villégiature.

La *Roumanie* et les pays des *Balkans* font exception, ce qui s'explique selon le Docteur Corneliu Iatu⁸ par le fait que l'exode rural y fut plus tardif que dans les autres pays ci-dessus mentionnés. Pour ce qui concerne la Roumanie, la population urbaine n'était que de 20% en 1950 pour atteindre un peu plus de 50% en 1996 et régresser quelque peu ensuite. La mise en place des fermes coopératives est allée de pair avec la création d'emplois dans les villes. Les populations rurales migrantes ont maintenu des liens étroits avec leurs villages d'origine. Il n'y aurait donc pas eu de demande suffisante pour que des collectifs de jardins urbains soient mis en place.

➤ Des références communes par-delà la diversité des situations

Les quarante-cinq années de régimes communistes qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale ont marqué l'évolution de ces collectifs. Elles ont aussi influé sur les représentations politiques et culturelles les concernant. L'état actuel des investigations permet d'identifier des

⁸ Entretien avec le Dr. Corneliu IATU, doyen de la Faculté de Géographie et de Géologie de l'Université « Alexandru Ioan Cuza » de Iași (Roumanie), juin 2014.

similitudes qui permettent de considérer les collectifs de ces pays comme un sous-ensemble spécifique au sein de l'Union européenne.

Il apparaît d'abord que la perception politique des collectifs de jardins a évolué dans ces pays dans le même sens qu'en Russie. A partir du « Grand tournant » engagé par Staline en 1929, le jardinage individuel des urbains est considéré par les partis communistes comme porteur d'un mode de vie « petit bourgeois » qu'il convient de combattre. Ce point de vue est officiellement exprimé dans les pays d'Europe de l'Est et conduit à mettre les organisations de jardinage sous la tutelle des pouvoirs politiques⁹. Dans tous les pays sous régime communiste, il semble que ces collectifs soient perçus comme une pratique transitoire qui devra être abandonnée avec la construction de sociétés plus égalitaires.

Mais les difficultés provoquées par la Seconde Guerre mondiale, avec les famines et les situations terribles des villes sous blocus, notamment de Leningrad, obligent le pouvoir soviétique à encourager le jardinage des urbains, sous toutes les formes, en particulier par la création de collectifs de jardins. La poursuite des pénuries alimentaires après la guerre conduit ensuite à développer ces collectifs de jardins. L'arrivée au pouvoir de Nikita Krouchtchev en 1953 se traduit par une nouvelle vague de création de collectifs. La fonction potagère est partout privilégiée. Les parcelles finissent par être attribuées à vie, la terre restant propriété de l'Etat. La construction sur les parcelles de maisonnettes où il soit possible de dormir les nuits reste strictement limitée et contrôlée jusque dans les années 1970.

A partir de la fin des années 1950, en Russie comme dans tous les autres pays communistes d'Europe, le jardinage commence par être perçu comme correspondant tout simplement aux besoins des personnes et des familles. Par ailleurs, les élites légitiment le principe de la double habitation en disposant pour elles-mêmes de datchas souvent spacieuses. Le développement des collectifs est alors encouragé dans plusieurs pays. Il est possible que le contexte de guerre froide ait favorisé cette évolution, les zones jardinières pouvant aider une partie des populations à survivre en cas de guerre nucléaire.

L'effondrement des régimes communistes et la vague de libéralisation qui s'en est suivie ont provoqué une restructuration plus ou moins profonde selon les pays. Dans la plupart d'entre eux, les règles de construction des maisonnettes ont été plus tolérantes, laissant se développer de véritables maisons d'habitations dans certains collectifs. La spéculation foncière s'est concrétisée par la suppression de collectifs situés dans des endroits convoités par des promoteurs immobiliers. Des collectifs ont évolué vers des statuts de petites villes ou de quartiers au sein des villes. Mais le secteur des collectifs n'a pas disparu, au contraire. En Russie, leur nombre a considérablement augmenté depuis 1990. Dans les pays où le phénomène existait avant la période communiste (Allemagne, Pologne, Slovaquie, Tchéquie) il se maintient à un niveau sensiblement identique. Il semble que le phénomène se soit fortement développé en Bulgarie et peut-être en d'autres pays.

Conclusion

Le paradoxe serait que les aménageurs des villes d'Europe de l'Est se réfèrent à des modèles d'Europe de l'Ouest qui sont aujourd'hui contestés pour avoir négligé l'importance du rapport entre le citadin et la nature. Dans une période où la ville étalée et le modèle pavillonnaire sont critiqués pour des raisons écologiques et sociales, l'ampleur du modèle des

⁹ Le 27 juin 1948, Walter Ulbricht, futur Premier secrétaire du Comité central du SDE (*Sozialistische Einheitspartei Deutschlands*, SED) affirme dans la Déclaration de Ploesti (Roumanie) du Bureau d'Information des Partis communistes que « la bataille contre les ennemis de la classe ouvrière » inclut de lutter contre les organisations de collectifs de jardins (Dressel H., 2013).

collectifs de jardins dans l'Europe du Centre et de l'Est lui confère un intérêt spécifique. C'est une esquisse d'alternative au modèle pavillonnaire qui justifie une place accrue dans les politiques des Etats et des institutions internationales.

Références

1. Bigot J. 2009. La Lituanie au quotidien. Portraits d'une renaissance. Paris, L'Harmattan, 139 p.
2. Bellows, A. C. 2004. One Hundred Years of Allotment Gardens in Poland, *Food Ways*, Vol. 12, N° 4, oct-déc., 247-276.
3. Boukharaeva L. M., Marloie M. 2015. Family Urban Agriculture in Russia: Lessons and Prospects. Springer, Coll. Urban Agriculture. 2015, Springer, 295 p. 56 illus., 42 illus. in color.
4. Boukharaeva L. M., Marloie M. 2013. L'utilisation des sols urbains et périurbains pour le développement durable des villes; une alternative au modèle. Rapport d'une recherche conduite pour le programme GESSOL 3 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du logement. FMSH Paris, 194 p.
5. Boukharaeva L. M., Marloie M., Axmetova S. A. 2012. Горожанин и природа: Трансдисциплинарное измерение устойчивого развития города. (Les citadins et la nature : dimension interdisciplinaire du développement durable des villes). Actes du séminaire international tenu à l'Université fédérale de Kazan en juillet 2010. Federal University of Kazan, 288 p. (en russe avec résumés en anglais et en français)
6. Dressel H. 2013. Report of Research about Allotment Gardens in Germany. Communication to the Urban Soils Research Project, Paris, November 20th 2013, 12 p.
7. Luginbühl, Y. 2003. Jardins de tous les désirs d'Europe centrale, in : Les carnets du paysage. N° 9-10. Paris : Actes Sud et Ecole nationale supérieure du paysage, 229-255.
8. Jankovska, I., Panagopoulos, T. 2010. Challenges and Prospects of Urban allotments in Latvia and Portugal, In 3rd WSEAS International Conference on Urban Rehabilitation and Sustainability (URES '10) University of Algarve, Faro, Portugal November 3-5, 2010, 113-119.
9. Molnar, M. 2013. Les rapports à la nature et les modes d'habiter à travers les jardins ouvriers et familiaux en France et en Hongrie, analyse et comparaison. Thèse de doctorat de géographie. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 676 p.
10. Office international du coin de terre et des jardins familiaux. 2011. Les Fédérations européennes de jardins familiaux. Brochure d'information, Luxembourg, 52 p.
11. Raymond H., Haumont N., Dezès M-G., Haumont A. 2001. L'habitat pavillonnaire. Préface de Henri Lefebvre, L'Harmattan, 115 p.
12. Yovena A, Gocheva B, Borissov B, Spassov A. Sofia: Urban Agriculture in an economy in transition. RUAF Document. Page 506.